

## Contribution du Gabon à la Consultation sur le GSR15

Thème : «**Faciliter l'adoption et l'utilisation généralisée des applications et services sur mobile au moyen d'une réglementation ciblée**»

### *1. Stimuler la demande: Sensibiliser au potentiel des services et applications sur mobile*

Le rôle central de la téléphonie mobile dans le développement socio-économique ne fait aucun doute et les profits tirés par les populations sont énormes. La monnaie électronique et les services bancaires électroniques par équipement terminal mobile ont réduit les coûts des transactions financières habituelles. Afin de stimuler la demande, il est important de mettre en place des stratégies concertées entre tous les acteurs avec comme objectif principal l'accessibilité des populations aux services et applications sur mobile.

Dans ce cadre, les régulateurs ont un rôle central à jouer dans la sensibilisation des utilisateurs sur les services et applications sur mobile. Ils doivent œuvrer pour généraliser et rendre universelle l'utilisation des TIC et permettre aux populations de profiter de tous ses avantages. A ce titre, les régulateurs doivent :

- Contribuer à l'élaboration de programmes globaux prenant en compte la formation et l'éducation aux TIC, sa diffusion et la sensibilisation à son utilisation par les individus et les entreprises ainsi qu'à l'établissement d'incubateurs de TIC ;
- Encourager l'intégration des TIC dans tous les secteurs d'activités;
- Créer un environnement propice à l'investissement dans les infrastructures en particulier les réseaux mobiles comme le 4G, pour étendre l'accès à des applications et services mobiles innovants ;
- Appuyer des stratégies pour la mise en place des réseaux de l'Administration et leur raccordement aux établissements publics (écoles, universités, bibliothèques, hôpitaux ...)
- Promouvoir le développement de nouveaux services, notamment le mobile banking, le mobile assurance, le mobile money... ;
- Stimuler et inciter le développement, la recherche et la diffusion des contenus numériques appropriés.

### *2. Faciliter l'utilisation, la mise à disposition et l'accès: Identifier les mesures politiques et réglementaires et les mesures prises à l'initiative du secteur privé pour lever les obstacles ...*

Les principaux obstacles au développement et à l'adoption d'applications et de services sur mobile sont principalement: l'insuffisance des infrastructures et leurs coûts élevés, les prix

élevés de l'accès, la disponibilité de contenus appropriés, le manque de formation aux TIC et les marchés réduits dans certains pays.

Pour que l'Internet devienne un réseau véritablement universel, il faut réduire les coûts d'accès, mais également faire en sorte que les populations puissent accéder aux équipements et acquérir les compétences nécessaires pour l'utiliser.

Le niveau de pénétration du haut débit mobile en croissance dans toutes les régions du monde est déterminant pour le développement des pays. En particulier, la téléphonie mobile devrait être une solution au faible niveau de bancarisation dans les pays en voie de développement en donnant aux populations non bancarisées un accès aux services financiers.

Le M-Pesa, première application sur mobile, lancée au Kenya en 2007, a été un grand succès qui devrait inspirer d'autres pays.

Les principaux obstacles au développement de ces services mobiles portent sur les difficultés de coopération entre les régulateurs des services TIC et des services financiers, le manque d'interopérabilité entre les différents fournisseurs de services, la réticence des institutions financières traditionnelles à l'égard des opérateurs de télécoms. Dans ce contexte, les régulateurs des TIC et ceux des services financiers doivent travailler en étroite collaboration pour lever ces obstacles et promouvoir la mise en place d'applications et services bancaires mobiles en favorisant le rapprochement entre les banques et les opérateurs de téléphonie mobile.

### *3. Protéger les utilisateurs et les fournisseurs: Identifier des mesures propres à assurer une utilisation conviviale et à garantir la confiance,*

A raison de son fort niveau de pénétration le téléphone mobile est aussi devenu un outil majeur de la criminalité. Pour favoriser et assurer la croissance durable de l'économie numérique, la confiance de l'utilisateur final est essentielle sinon tout le système risque de s'écrouler. Afin d'éviter cette situation catastrophique, les régulateurs doivent encourager l'adoption de mesures visant à renforcer la sécurité des systèmes et réseaux d'information, créer des identités numériques fiables, protéger les mineurs et les groupes vulnérables et, favoriser la transparence. Afin de garantir la confiance :

- Toutes les parties prenantes doivent collaborer pour développer une culture de la cybersécurité, de façon que les consommateurs comprennent mieux la nature des risques et comment s'en protéger ;
- Toutes les parties prenantes doivent collaborer pour mettre en place au niveau national et régional des centres de coordination et de réponse aux incidents liés à la sécurité des systèmes d'information (CERT) pour répondre aux cyber-menaces ;
- Les pouvoirs publics doivent coordonner leurs politiques et encourager la coopération transnationale pour protéger les internautes.

En ce qui concerne les services et applications mobiles plus particulièrement les régulateurs doivent prendre des mesures pour :

- Rendre obligatoire l'identification des abonnés ;
- Sensibiliser et informer les consommateurs sur les modalités du commerce en ligne et des transactions sur mobile ;
- Informer les consommateurs sur les législations financières des transactions électroniques et les systèmes de paiements sur mobile.

#### 4. Rôles des parties prenantes du secteur des TIC:

Pour faciliter et promouvoir l'adoption et l'utilisation des services et applications de manière sûre et sécurisée :

- **Les pouvoirs publics**, doivent mettre en place, en accord avec tous les acteurs, un environnement propice aux investissements durables dans les TIC ; adopter des politiques et plans nationaux inclusifs.
- **Les régulateurs des télécommunications/TIC** doivent adopter des mesures réglementaires pour favoriser le développement des réseaux et services haut débit et assurer un accès abordable et généralisé aux applications et services TIC, garantir une concurrence saine entre les acteurs, promouvoir l'innovation et assurer la protection des consommateurs dans un environnement numérique.
- **Le secteur privé** doit développer et maintenir les infrastructures, diversifier les offres de services, les contenus et les rendre abordables pour tous.
- **Les consommateurs** doivent définir un cadre de concertation avec les acteurs du secteur, effectuer des études et des enquêtes indépendantes pour participer activement à l'élaboration des politiques et stratégies de mise en place d'une économie numérique.

GABON